

FONDS AIR VEHICULES POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

DESTINE AUX ASSOCIATIONS POUR L'ACHAT, LA LLD OU LA LOA :

- DE VUL OU PL A «FAIBLES EMISSIONS » (ELECTRIQUE, GNV, GPL OU HYDROGENE)
- OU DE VELO CARGO, TRIPORTEUR, REMORQUE VELO, AVEC OU SANS ASSISTANCE ELECTRIQUE
- OU POUR L'ADAPTATION DE VUL OU DE PL, AU GPL AU GNV OU A L'ELECTRIQUE (CHANGEMENT DE MOTORISATION DU VEHICULE)

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS

Cadre réservé à Grenoble-Alpes Métropole :

Association :

Date de dépôt :

**Vous êtes une association et souhaitez investir dans un
nouveau véhicule faibles émissions ?**

**Grenoble-Alpes Métropole vous accompagne jusqu'à
18 000 € d'aides !**

1/ Identité du porteur de projet

Le représentant de l'association :

Nom, prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone / portable :

Mail :

2/ Identité de l'association

Raison sociale :

Adresse complète :

Téléphone / portable :

Mail :

Site internet :

Horaires d'ouverture :

Territoire géographique d'intervention :

.....

Objet de l'association :

Date de création de l'association :

N° SIREN/SIRET (association commerciale) :

N°RNA :

Forme juridique :

Association loi 1901

Autre (*précisez*) :

Nombre d'adhérents :

Nombre de personnes au bureau :

Composition du Conseil d'Administration ou du Bureau en exercice pour l'association, ou, à défaut, la liste des personnes chargées de son administration :

.....

CA annuel : Année N : Année N-1 :

Adhésion à une association de commerçants, un syndicat professionnel :

Oui

Non

Si oui, merci de préciser :

Budget annuel :

3/ Descriptif de l'investissement (1 fiche par véhicule si plusieurs demandes)

Nom et version du véhicule :

.....

Type de véhicule :

Petit VUL ≤ 2.5t Grand VUL/Petit PL > 2,5 t et ≤ 7 t PL > 7t

Energie : GNV Electrique Hydrogène GPL

Changement de motorisation vers du :

GNV Electrique GPL

Vélocargo, triporteur, remorque sans assistance électrique

Vélocargo, triporteur, remorque avec assistance électrique

Moyen d'acquisition :

Location avec Option d'Achat Location Longue Durée

Achat

Etat du véhicule : Neuf Occasion

INVESTISSEMENT	COUTS HT
Coût du véhicule ou du changement de motorisation	
RESSOURCES	MONTANTS
Autofinancement	
Emprunts	
Aide du Fonds Air Véhicules sollicitée	
Autres (à préciser) <i>ex : bonus d'Etat</i>	
TOTAL	

4/ Dans le cas d'un changement de véhicule, informations sur l'ancien véhicule

Motorisation :

Diesel Essence Autre :

Type de véhicule :

Petit VUL ≤ 2.5t Grand VUL/Petit PL > 2,5 t et ≤ 7 t PL > 7t

Date de 1^{ère} immatriculation du véhicule :

N° de vignette Crit'Air du véhicule :

Non classé Crit'Air 5 Crit'Air 4 Crit'Air 3 Crit'Air 2

Crit'Air 1 Electrique

Kilométrage moyen /an du véhicule :

- de 6000km entre 6000 et 12 000 km + de 12 000km

5/ Déclaration sur l'honneur

Le demandeur certifie exact les renseignements inscrits dans ce dossier et s'engage à fournir à Grenoble-Alpes Métropole toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre sa réalisation.

Pour un véhicule acquis, le demandeur s'engage à ne pas revendre le véhicule et à fournir la preuve, à toute demande de GAM, de la possession du véhicule pendant la durée du règlement du dispositif

Pour un véhicule loué, le demandeur s'engage à ne pas modifier le contrat et à fournir la preuve, à toute demande de GAM, de la possession du véhicule pour une durée de deux ans suivant la conclusion du contrat

Dans le cas d'un véhicule hydrogène, le demandeur s'engage à ne pas bénéficier ou solliciter l'aide ZEV de la Région AURA

Fait à le

Nom et qualité du signataire :

Signature :

6/ Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Le dossier de demande de subvention complété
- Deux copies renseignées et signées du règlement.
- Une copie du **devis** du véhicule ou du **projet de contrat de location longue durée ou location avec option d'achat sur une durée minimum de 24 mois**. A défaut, Grenoble Alpes Métropole pourra recevoir les dossiers sur facture ou contrat signé de location jusqu'à 6 mois après la réception du véhicule.
- Pour les cas d'adaptation de véhicules, la copie de la carte grise modifiée
- RIB
- Attestations fiscales et sociales de l'URSSAF, TVA et des impôts
- L'extrait du Journal Officiel et/ou le récépissé de déclaration en préfecture et la composition du Conseil d'Administration ou du Bureau en exercice pour l'association, ou, à défaut la liste des personnes chargées de son administration
- Le bilan moral et financier de la dernière Assemblée Générale
- L'avis d'inscription au répertoire SIRENE

7/ Pièces à fournir pour paiement

- Une copie de certificat d'immatriculation indiquant la masse en charge maximale admissible du véhicule en service en KG ou PTAC (codeF2) pour le véhicule éligible à l'aide financière (hors vélocargos, triporteurs, remorques vélos).
- Facture d'acquisition ou première facture acquittée pour les locations longue durée ou avec option d'achat
- La feuille de route indiquant l'immatriculation du véhicule dans le cas de la LLD ou LOA de VUL ou de PL
- Une photo prouvant la bonne apposition sur le véhicule aidé de l'autocollant fourni par Grenoble-Alpes Métropole indiquant que l'achat ou la location du véhicule a été soutenu par les financeurs
- En cas de mise à la casse d'un véhicule :
 - La preuve que le véhicule mis à la casse appartenait bien au bénéficiaire, spécifiant la date de 1^{ère} immatriculation du véhicule, son genre national et sa source d'énergie (carte grise de l'ancien véhicule barré ou à défaut une attestation sur l'honneur),

- La preuve de la mise à la casse auprès d'un centre « véhicules hors d'usage" VHU agréé ou à une installation agréée de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage dans les 3 mois précédant ou les 6 mois suivant la facturation du nouveau véhicule (copie du cerfa 143-65*01)
- Une attestation sur l'honneur spécifiant que le véhicule ancien n'est ni gagé, ni considéré comme un « véhicule endommagé » au sens des dispositions des articles L. 327-1 à L. 327-6 du code de la route et qu'il est assuré à la date de sa remise pour destruction ou de sa cession

8/ Autorisations

J'autorise Grenoble-Alpes Métropole et/ou ses partenaires à me contacter pour témoigner de l'usage de mon véhicule à des fins d'études/d'évaluation ou de valorisation de cette bonne pratique.

J'autorise Grenoble-Alpes Métropole et/ou ses partenaires à me contacter pour prendre des photos de mon véhicule faibles émissions à des fins d'études/d'évaluation ou de valorisation de cette bonne pratique.

Comment avez-vous été informé de l'existence du dispositif d'aide de la Métropole ?

Concessionnaire automobile Communication internet Magazine de la Métropole
 Fédération professionnelle Réunion/stand de la Métropole lors d'un événement
 Autre :

Vos référents commerce-artisanat par secteur de la Métropole :

Grenoble centre-ville :valerie.lebras@lametro.fr

Grenoble hors centre-ville :stephane.alexis@lametro.fr

Secteur Sud-Est Métropole :bruno.cacciatore@lametro.fr

Secteur Sud-Ouest de la Métropole :marine.delebecque@lametro.fr


Secteur Nord-Ouest de la Métropole et Pont de Claix :audrey.ratol@lametro.fr

Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins :stephane.alexis@lametro.fr

Secteur Nord de la Métropole :lucile.desruelles@lametro.fr

Commerçants non sédentaires : christine.caraby@lametro.fr

Informations générales :

 04 57 38 50 69

 commerce.artisanat@lametro.fr